



Compte Rendu Succinct

Séance du 26 juin 2012

L'an deux mille douze et le vingt-six juin à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de l'adjoint suppléant Monsieur Michel Rotger, 1^{er} adjoint au Maire.

Etaient présents : M. ROTGER Michel - M. DUPONT Gérard - M. THENET Jean-Pierre - Mme CARAVEL Pascale - M. LEROY Pierre - Mme TERRIER Marie-Claire - Mme BEAUDOUVI Anne-Marie - M. LUPI Christian - M. LAFFONT Jean-Paul - Mme PUSSET Lucienne - Mme LABIE Geneviève - M. CHAMBIN Daniel - Mme AUBERTIN Annie - M. CADOUOT Christian - Mme BROUSSE Patricia (arrivée à 21h26) - M. MILLET Gérald - M. CAMBAZARD Nicolas - M. RUET Guillaume - Melle IGOLEN Marie - Melle BORSATO Louise - Melle OUARTI Farah - M. LEGRAND Louis - M. POIREL Denis - Mme GRISON Caroline - M. GAUTHIER Pascal - M. PREIONI Christian - Mme HAZHAZ Dénia.

Absents excusés : M. ROBEIN Denis - Melle BOUTEILLE Isabelle

Absents excusés représentés : M. BRENOT Lucien (procuration à M. ROTGER Michel) - Mme FRANÇOIS Elisabeth (procuration à M. THENET Jean-Pierre) - Melle FEVRE Déborah (procuration à M. MILLET Gérald) - Mme MACE Jocelyne (procuration à M. LEGRAND Louis)

A été nommé secrétaire : Melle OUARTI Farah

L'Adjoint suppléant, Monsieur Michel Rotger, ouvre la séance à 20 H 30.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 22 mai 2012 et 07 juin 2012.

I. COMMUNICATIONS:

- **Communications dans le cadre de la délégation de pouvoirs au Maire de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales (CGCT):**
 - liste des MAPA notifiés depuis le conseil municipal du 17 avril 2012
 - déclarations d'intention d'aliéner des mois d'avril, mai et juin 2012.
 - locations des salles
 - concessions vendues au cours du 1^{er} trimestre 2012
 - frais de notaires et avocats, contentieux et constats réglés au cours du 1^{er} trimestre 2012
- **Informations:**
 - Création d'une véloroute de Quétigny à Remilly-sur-Tille par le Conseil Général de Côte d'Or
 - Mise à disposition du public d'un exemplaire du Compte administratif 2011 du Syndicat mixte du SCOT du Dijonnais
 - Affaire ITE : Il a été donné acte du désistement de la requête de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise et des conclusions de la commune de Chevigny-Saint-Sauveur.
 - Déclaration déposée par la communauté d'agglomération en date du 15/02/2012 sur l'épandage des boues et composts de la station d'épuration de Chevigny Saint Sauveur.

II. DELIBERATIONS :

Lors de sa séance du 26 juin 2012, le conseil municipal :

- **DECIDE** à l'UNANIMITE, de proroger par avenant, le bail commercial en date du 1^{er} décembre 1994 établi entre la Ville de Chevigny-Saint-Sauveur et LA POSTE pour une période de six mois du 1^{er} juillet 2012 au 31 décembre 2012 et **DIT** que le montant de location reste inchangé pour cette période soit 5735.95 € HT.
- **ACCEPTE** à l'UNANIMITE, les tarifs des séjours été 2012 du centre de loisirs sans hébergement en tenant compte du quotient familial.

- **APPROUVE** à l'UNANIMITE, l'avenant de transfert de la Convention avec Bouygues Telecom en date du 4 juillet 2001 à sa nouvelle filiale France Pylônes Services.
- **DECIDE** à l'UNANIMITE, de modifier le tableau des effectifs, en créant un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1er juillet 2012.
- **DECIDE** à l'UNANIMITE, de modifier le tableau des effectifs, en créant un emploi d'adjoint administratif territorial de 2ème classe à temps complet à compter du 1er septembre 2012.
- **AUTORISE** à l'UNANIMITE, le Maire à signer le contrat de cession avec l'association Live Music Prod / Orchestre Calycanthe pour un montant de 1750 euros, pour le bal organisé Plaine de la Saussaie à l'occasion de la fête du 13 juillet.
- **ACCEPTTE** à l'UNANIMITE, le tarif de participation à la course pédestre Hors Stade, le dimanche 4 novembre 2012, « la Chevignoise-Kalenji » organisée par le Service des Sports, en partenariat avec l'Office des Sports comme suit:
 - o pour les inscriptions anticipées : **1 €** pour les courses enfants (1 et 2 km), **4 €** pour la course courte (environ 5 km), **7 €** pour la course officielle de 10 km
 - o pour les inscriptions le jour de la course : **2 €** pour les courses enfants (1 et 2 km), **5 €** pour la course courte (environ 5 km), **10 €** pour la course officielle de 10 km
- **DECIDE** à l'UNANIMITE, d'attribuer une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2012, à l'Association Sportive du Collège Camille Claudel de Chevigny-Saint-Sauveur, affectée au déplacement de la section Hand-Ball pour les championnats de France UNSS à Bar-le-Duc.
- **DECIDE** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 29 voix pour et 1 contre (M. Pascal GAUTHIER), la destination des coupes sanitaires de toutes les parcelles de la forêt communale incrites par l'O.N.F. à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2013, **AUTORISE** la vente des arbres de futaies affouagères par les soins de l'O.N.F. des coupes de toutes les parcelles en 2013 et la **DELIVRANCE** en 2013 du taillis, des houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux affouagistes, **NOMME** 3 garants pour l'exploitation de la partie délivrée des coupes (sans entrepreneur).
Le partage de l'affouage sera réalisé :
 - Par feu (ménage ou chef de famille)
 - Par habitant
 - Moitié par feu, moitié par habitant
 - 1er garant : M. ROTGER Michel
 - 2ème garant : M. DUPONT Gérard
 - 3ème garant : M. FAIVRET Jean-Marie
 et **FIXE** le montant de la taxe d'affouage à 7 euros le stère et les délais à respecter dans les coupes affouagères :
Façonnage des houppiers : 15/04/2014, Vidange des houppiers : 15/09/2014
- **EMET** par 23 voix pour, 7 contre (Mme HAZHAZ Dénia - Mme MACE Jocelyne (procuration à M. LEGRAND Louis), M. LEGRAND Louis, Mme GRISON Caroline, M. GAUTHIER Pascal, M. POIREL Denis et M. Christian PREIONI), un avis favorable à la vente du lot n°2 du lotissement communal «Le Clos en Mont Vaux » : Vente du lot n°2 d'une superficie de 606 m² à Madame ESSEJJARI Rahma.
- **DECIDE** à l'UNANIMITE, de lancer la procédure de consultation nécessaire en vue de l'application ou non du dispositif de majoration des droits à bâtir sur tout ou partie du territoire de Chevigny Saint Sauveur, la consultation du public sera d'un mois minimum, du 03 septembre 2012 au 02 octobre 2012 inclus.
- **DONNE** par 30 voix pour et 1 abstention (M. Pascal GAUTHIER), son accord de principe au projet de lancement d'une procédure de révision générale du POS (Plan d'Occupation des Sols) et **DIT** que ce dossier sera confié au Grand Dijon.



L'Adjoint suppléant,

M. ROTGER

NB : le compte rendu intégral de toutes les séances du conseil municipal est tenu à la disposition du public en Mairie.